



Réparation d'un store de vélux

Par **liliuxy**, le **16/10/2010** à **00:28**

Bonjour,

Bonjour,

Le store de vélux d'une des chambres de mon appartement présente des signes de fatigue, il tient difficilement baissé, a tendance à remonter tout seul et tôt au tard il ne tiendra plus, il sera alors difficile de dormir dans cette pièce !!

Avant de faire toute démarche pour le faire réparer, je voudrais avoir si cette réparation est à imputer au propriétaire ou au locataire.

Merci d'avance

Par **Domil**, le **16/10/2010** à **03:43**

Si c'est dû à un manque d'entretien, c'est pour vous (l'avez-vous régulièrement graissé ?)

Si c'est une menue réparation, c'est pour vous

Si c'est une grosse réparation, c'est pour lui

Par **liliuxy**, le **16/10/2010** à **14:44**

Merci Domil,

Le mot "store" est un peu gentil, il s'agit d'un système plutôt "cheap", un tissu plastifié qui coulisse et s'enroule en haut du vélux quand on le remonte.

Le mécanisme interne s'est cassé, on voit deux "ficelles" plus ou moins élastiques qui pendouillent.

Il s'agit d'une casse liée à l'usure, ou à un défaut, donc d'après votre réponse c'est pour "lui", le propriétaire, mais suite à quelques déboires, je me méfie des syndics (ou des proprios quand je les ai en direct, comme ce fut le cas quand ma fille était étudiante) et je prends mes précautions.

Si ça ne se passe pas comme je l'espère, je reviens vous voir !!

Par **Domil**, le **16/10/2010** à **15:13**

Vous n'avez pas à vous adresser au syndic, uniquement au bailleur.
Avez-vous entretenu le store ? histoire qu'il ne vous oppose pas que le mécanisme a cassé par manque d'entretien

Par **liliuxy**, le **16/10/2010** à **16:51**

La personne qui est mon interlocuteur (avec qui j'ai signé le contrat de location) fait aussi partie du syndic de copropriété. Je crois qu'ils étaient aussi les promoteurs immobiliers de la résidence.

En fait, ils ont construit, vendu, sont syndics de copropriété et ont mandat pour s'occuper de louer les appartements de certains propriétaires investisseurs (comme le mien, que je n'ai jamais vu, il se contente de recevoir les produits de son investissement). Ils sont omniprésents quoi.

Je ne vois pas quel entretien serait possible pour les "stores", à la limite on pourrait m'accuser de les avoir brutalisés, mais ça serait je pense difficile à prétendre. Mais je me méfie, je vais prendre des photos, à toute fin utile. L'immeuble a je crois un peu plus de dix ans, mais je ne connais pas l'ancienneté des stores. S'ils datent du début, pas vraiment étonnant que l'un d'eux ait lâché, à mon avis.

Par **Gwen86**, le **19/01/2014** à **21:33**

J'ai le même souci! Mon store à lâché! J'en ai 2 dans mon unique pièce à vivre. Quand le premier a lâché, je me suis renseignée auprès d'une association de locataires qui m'a précisé que ce genre de problème était dû à l'usure rapport à l'usage quotidien. J'ai donc dû menacer mon agence d'en référer à qui de droit s'ils ne faisaient rien. Ils ont finalement envoyer quelqu'un pour me le changer. Cette personne m'a dit que c'était très fréquent avec ce genre de produit et qu'on n'y pouvait rien qu'à force de les baisser et de les lever ils finissaient pas lâcher. Il y a quelques mois j'ai eu le même soucis, j'ai recontacté l'agence qui m'a envoyer quelqu'un pour faire un devis. La personne m'a dit la même chose, que le problème est fréquent. Je viens de recevoir une lettre de mon agence qui me dit que le problème venant d'une mauvaise utilisation c'est à moi de payer. Or, la copie du devis ne mentionne en aucun cas une mauvaise utilisation. Je vais donc ressortir les menaces!!! C'est malheureusement le seul moyen de les faire bouger!